

## ENDETTEMENT BANCAIRE

# La descente aux enfers

Les déboires de la Samir ont mis en lumière le surendettement bancaire dont souffrent de grands groupes. Comment les banques leur ont-elles permis de creuser de tels gouffres? Analyse.

**L**a raffinerie de Mohammedia a cumulé une dette bancaire de 8 milliards de dirhams. Il est donc possible, pour des entreprises, d'emprunter de manière inconsidérée auprès des organismes bancaires. Sur-tout que le groupe pétrolier n'est pas le seul à avoir fait les gros titres cette année en raison de ses dettes abyssales. Des groupes immobiliers comme Addoha et Alliances, mais aussi un industriel comme Maghreb Steel, ont été contraints de changer leur stratégie commerciale et d'investissement, et de rééchelonner en urgence leur dette. A chaque fois, la sonnette d'alarme n'a été tirée que lorsque la dette bancaire a atteint des sommets. A la fin d'octobre dernier, les créances en souffrance des sociétés privées non financières culminaient à 33 milliards de dirhams sur un total de 57 milliards pour tout le marché. Face à cette avalanche de cas désastreux, le wali de Bank Al-Maghrib (BAM), Abdellatif Jouahri, a annoncé en septembre que les banques devraient désormais transmettre à l'institut d'émission le dossier de toute entreprise qui emprunte plus

de 500 millions de dirhams. Son argument est sans appel: "La crise de la Samir nous oblige à nous interroger et à mettre en place des garde-fous contre des dérapages ultérieurs". Abdellatif Jouahri entend également demander aux banques de consortialiser les crédits, comme cela se faisait auparavant.

## BAM serre la vis

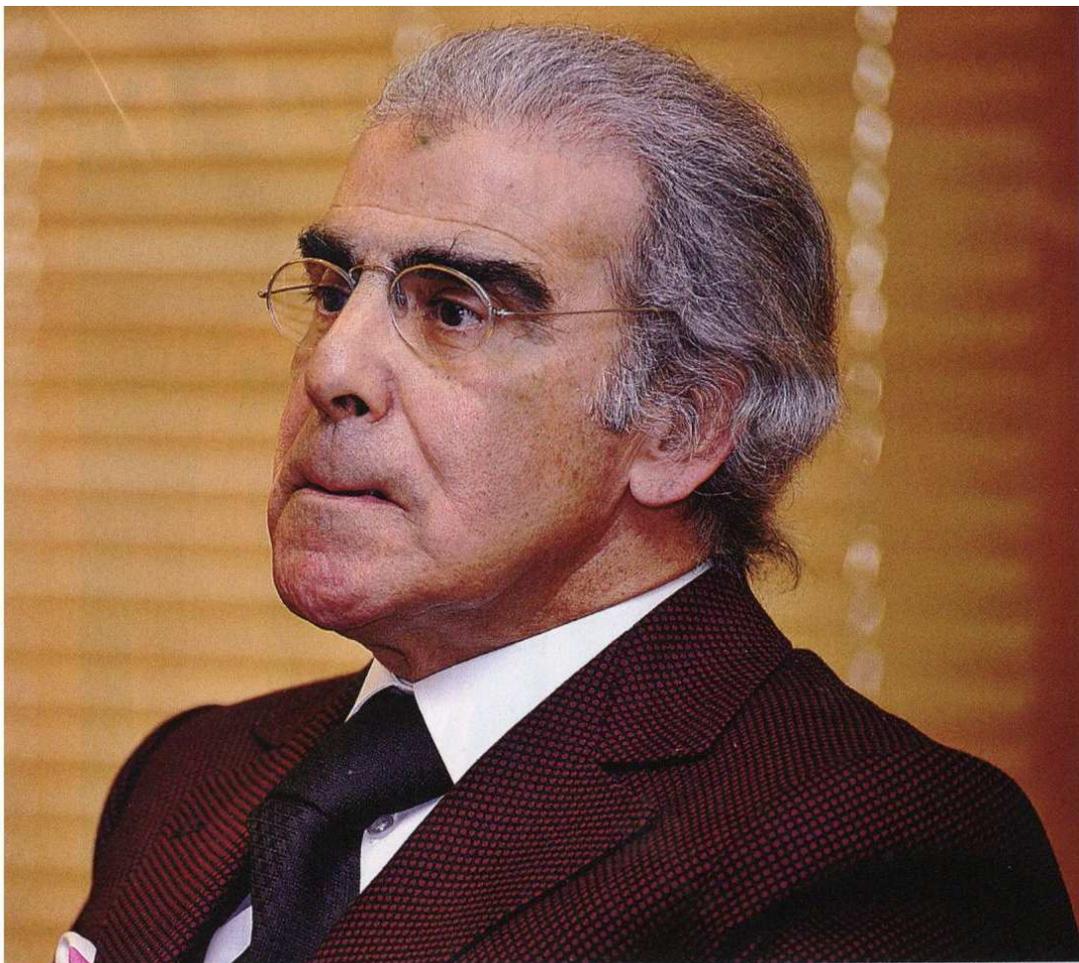
Concrètement, les établissements de crédit seraient contraints, si cette mesure est mise en place, de passer des conventions entre eux pour imposer des conditions de prêt simi-

souvent impossibles à fournir. Il a fallu attendre la loi bancaire de 1993, qui répondait aux exigences de la Banque Mondiale, pour voir l'amorce d'une libéralisation financière. "A cette époque, on a donné plus de liberté aux établissements financiers concernant l'octroi de prêts. Cependant, la banque centrale leur imposait en même temps d'augmenter leur capital", rappelle l'ancien banquier et journaliste Jamal Berraoui. Le chantier des réformes du système bancaire s'est poursuivi sous la houlette de Abdellatif Jouahri avec la promulgation de la nouvelle loi bancaire en 2006, dont le principal apport est l'autonomie de Bank Al-Maghrib, seule institution chargée de la supervision bancaire. Et c'est durant les années 2000 qu'un accroissement inédit du crédit est véritablement enregistré, parallèlement au développement de l'économie marocaine et à son ouverture à l'international. Le tissu économique très jeune du pays a alors grand besoin des banques, qui voient dans sa croissance une garantie de leur renforcement futur. Les accointances entre patrons de banque et grands groupes sont également consolidées. Dès lors, les établissements de crédit

**"La crise de la Samir nous oblige à mettre en place des garde-fous"**

laux sociétés. Objectif: diviser les risques et empêcher une surenchère qui peut amener les banques à ouvrir les vannes du crédit sans compter. BAM serre clairement la vis aux banques, après plus de 20 ans de libéralisation.

Car dans les années 1980 les banques exigeaient, pour accorder un crédit, des garanties en béton,



semblent parfois "oublier" les nombreux critères qui conditionnent l'octroi d'un prêt lorsqu'il est demandé par des clients avec lesquels ils entretiennent des relations privilégiées.

### Un bon client ne le reste pas forcément

A ce sujet, Abdellatif Jouahri botte en touche: "Les relations entre banques et clients reposent sur plusieurs critères. Vous ne pouvez pas ôter les critères personnels. (...) Avant d'approuver n'importe quel dossier de crédit, la banque fait généralement un bilan-client en gardant bien en tête les gains [les intérêts liés au crédit et les commissions sur opérations extérieures, ndlr] qu'elle a réalisés grâce au demandeur." En d'autres termes, quand le bilan historique d'un client est positif, le commercial approuve le dossier de crédit sans ciller. Un bon bilan ne garantit pourtant pas un remboursement à temps. Surtout quand la conjoncture met à mal un secteur longtemps florissant, comme l'immobilier. Après les années fastes durant lesquelles les crédits ont affiché des progressions de 20%, les promoteurs ont eu du mal à s'adapter à la crise et n'ont pas tous su rectifier le tir à temps.

### Des garanties qui n'en sont pas

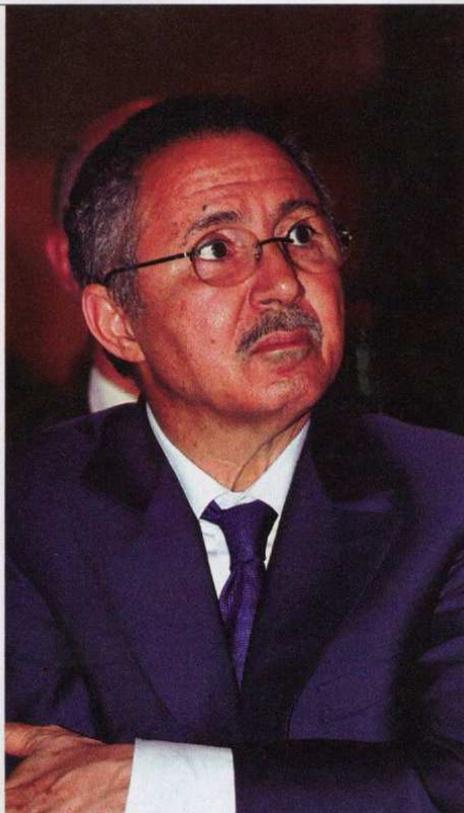
Autre erreur d'appréciation des banques: elles n'évaluent pas suffisamment les projets auxquels sont liés les crédits qu'elles accordent. "Elles conditionnent souvent le crédit aux sommes qu'elles ont en garantie et non au projet seulement. [...] L'ensemble des garanties de l'entreprise n'est pas un élément suffisant si le projet présente un gros risque", dénonce le wali de Bank Al-Maghrib. Les filiales du pôle construction (EMT) du groupe Alliances en sont l'exemple. Si aujourd'hui le groupe immobilier de Mohamed Alami Lazrak est dans la tourmente, malgré des fondamentaux résilients, c'est à cause de gros investissements opérés dans un projet à risque. "Les banques exigent dans la plupart des cas des garanties d'un patrimoine assez conséquent et les grands groupes n'ont aucune difficulté à le prouver", relève Mohamed Chiguer, économiste et ancien directeur des études à la CDG. D'où les recommandations de Abdellatif Jouahri: "On encourage les banquiers à ne pas tout miser sur une personne ou une garantie". Surtout que certains dossiers de crédit s'appuient sur des garanties défaillantes. Dans l'immobilier, en particu-

Abdellatif Jouahri veut serrer la vis à l'égard des banques pour prévenir d'autres "dérapages".

lier, Jamal Berraoui remarque que les établissements bancaires ont parfois accepté des garanties... qui n'en étaient pas: "Comme les terrains livrés par l'Etat aux promoteurs immobiliers pour y construire des logements sociaux. Ces terrains ne sont pas la propriété définitive, en l'état, des promoteurs." Du coup, en cas de litige, les banques ne peuvent pas les vendre. "Ces terrains ne doivent même pas figurer dans l'actif de ces sociétés parce que c'est une propriété conditionnelle", martèle l'ex-banquier. Les établissements de crédit ont donc tout simplement failli aux règles prudentielles dans le dossier des immobilières.

### Les VIP du crédit

Mais sur le registre de la dette bancaire, les immobilières ne sont pas les seules à se retrouver dans de sales draps. Les industriels sont également en train de payer les erreurs du passé. Maghreb Steel ou encore la Samir sont devenus de véritables cas d'école. Certes, on peut rappeler que quand les banques se sont engagées avec la raffinerie de Mohammedia, celle-ci avait encore le monopole du secteur. Toujours est-il que "c'est la mauvaise gestion de la Samir qui l'a fait couler. Au lieu de faire de la gestion du risque, les banques ont fait tout simplement de la politique, estimant que c'était la monarchie saoudienne qui gérait le dossier", précise Jamal Berraoui. Plus généralement, les gros bonnets ont toujours les faveurs des banquiers. "Quand un client se nomme Cheikh Mohamed Al Amoudi, figurant dans le top 50 des fortunes mondiales, ou encore Anas Sefrioui, l'homme d'affaires réputé être un proche du sérail, les dossiers de crédit sont approuvés sur un simple coup de téléphone", avoue un banquier de la place. "Il existe une relation client et une autre basée sur le dossier du crédit. Vous ne pouvez pas prendre en compte l'une et négliger l'autre", avertit quant à lui Abdellatif Jouahri. Outre les patrons VIP, les banques entretiennent un autre type de relations privilégiées: celles qui les lient aux entreprises de leur propre groupe. "Il faut mettre les grands groupes »



» *face aux banques et se poser la question: sont-ils liés par une relation intragroupe?», demande Mohamed Chiguer. Dans certaines affaires, on retrouve le même actionnaire dans les tours de table de la banque et de la société: «L'obtention d'un crédit devient alors nettement plus facile». Ce type d'affinités stratégiques change complètement les règles du jeu. «Les mêmes que peut entretenir Attijariwafa bank avec des groupes qui ont des liens privilégiés avec sa maison-mère, la SNI», note l'économiste.*

**Des banques insubmersibles?**

Malgré tous les dérapages constatés, le wali de BAM refuse d'endosser un rôle qui n'est pas le sien en tombant dans une relation administrateur-administré. «Je ne peux pas dire aux banques 'ne donnez pas de crédit à Alliances ou à untel'. Ce n'est pas le rôle de la banque centrale. Le régulateur ne peut pas être juge et partie», affirme le wali. «Nous avons mis en garde les groupes et nous allons resserrer la réglementation. La recommandation de consorcialiser les gros crédits a été réfléchie pour éviter les dérapages», assure cependant Abdellatif Jouahri, qui ajoute que BAM a également essayé de raisonner les banques, leur demandant de tirer les conclusions qui s'imposaient

De gauche à droite: Anas Sefrioui (Addoha), Mohamed Alami Lazrak (Alliances), et Mohamed Al Amoudi (Samir): trois patrons dans la tourmente.

au vu des récents dérapages: secteur maritime, Maghreb Steel, Alliances, et dernièrement la Samir. Pour l'instant, l'incapacité de certaines entreprises à respecter les échéances de remboursement n'impacterait pas les banques outre mesure. Ainsi, concernant la Samir, la banque centrale a réalisé un stress test afin de mesurer le risque encouru par les établissements de crédit. «Même si la Samir ne rembourse rien, la solvabilité des banques n'est pas mise en péril», rassure ainsi le wali de BAM. Il faut dire

quand l'endettement d'un groupe dépasse 500 millions de dirhams peut être contournée. «On peut toujours fragmenter la dette d'un groupe, et ainsi contourner la loi», souligne Mohamed Chiguer.

**La partie émergée de l'iceberg**

En outre, comme d'autres professionnels du secteur, Ahmed Rahhou, PDG du Crédit immobilier et hôtelier (CIH), signale un problème de cohérence en pointant du doigt une menace qu'il juge plus sérieuse: la dette privée des grands groupes. Le PDG avertit: «Il faut surveiller la dette globale car la bancaire, même si elle inquiète, est déjà surveillée. Ce n'est pas le cas de la dette privée. Il faut que les émissions soient surveillées comme le sont les crédits bancaires». Ahmed Rahhou préconise la mise en place d'une agence de rating des émissions sur le marché financier pour traquer la dette privée qui échappe aujourd'hui à tout contrôle. «Il faut qu'on soit au courant en continu de la qualité des émissions des grands groupes», insiste-t-il. Alors qu'un endettement bancaire abyssal a mis en danger certains des groupes que l'on croyait les plus solides, le spectre d'une menace plus grande plane. Et si ce n'était que la partie émergée de l'iceberg? ■

**La dette privée des entreprises échappe à tout contrôle**

que lors de la libéralisation du secteur, le Maroc a continué d'imposer des mesures prudentielles, comme la réserve monétaire obligatoire, qui oblige les banques à ne pas prêter tout ce qu'elles ont à leurs clients. Mais cette réserve, qui était de 15% en 2008, n'est plus aujourd'hui que de 2%. Et l'absence de répercussions majeures sur les banques signifie que certaines pratiques risquent de perdurer. Ainsi, l'obligation même de faire remonter les dossiers de crédit